

COMPTE RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 2 Juillet 2001

à 18 Heures 15

PRESENTS : M.SALLIOU P.- Maire

Mmes et Ms GEORGES Y. – LE FOLL M. – HENRY B. – FREMONT L. - THOMAS D. – COLLOBERT H. – Adjoints,
Mmes et Ms MABIN B. - PLOUX G. – LE VEZOUET JP. – JONET S. – PERSONNIC A. – LE ROUX P. - LE MARREC Y. – GUENNIC MT. – MEUNIER J. – ANGER M. – JOUANIGOT A. – KERHERVE J. - RICHARD G.

ABSENTS : M. LE BAIL M.. qui donne pouvoir à M. HENRY B.

M. SALAUN JC – Mme MONNIER M

Monsieur FREMONT L. a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint la séance est ouverte.

Le maire donne lecture de l'ordre du jour de la présente séance (voir note de présentation).

Il n'y a pas de question diverse.

On fera un tour de table en fin de réunion.

Le maire présente Monsieur JY CLECH, en charge de l'urbanisme à la DDE, subdivision de GUINGAMP-Nord, qui va nous faire un exposé sur les nouvelles réformes en matière d'urbanisme.

M. CLECH rappelle que le P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols) de PABU date de 1982.

Il se compose d'un rapport de présentation et d'un plan de la commune, découpée en différents zonages (U pour les zones urbaines et N pour les zones naturelles).

Ces zones sont réparties en :

Ua zones de centre bourg, habitat concentré. Sur PABU, au bourg et à La Poterie

Uc concerne surtout les lotissements, habitat plus diffus

Ud habitat plus dispersé

Uy zones d'activité

Na zones naturelles à aménager.

Les zones Nas qui sont des réserves foncières remplacent les zones Na et en cas de modification du POS elles peuvent devenir Nar, c'est à dire constructibles.

Nc zones naturelles de culture et d'élevage. L'urbanisation ne peut se faire que sous conditions.

Nd zones naturelles à protéger – non constructibles.- pas de possibilité d'abattage des espaces boisés.

En ce qui concerne la commune de PABU, quelques modifications ont eu lieu depuis 1982. La municipalité précédente avait engagé une démarche de révision du P.O.S. Aucune étude n'avait démarré et fort heureusement, puisque les P.O.S. ont été supprimés.

AVANT :

- 1 – Schéma directeur
- 2 – P.O.S.
- 3 – Carte communale (pour les petites communes)

APRES :

- 1 – Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)
- 2 – Plan d'Urbanisme Local (PLU)
- 3 – Carte communale : définit une zone constructible et une zone non constructible – pas de règlement.

A l'échelle de PABU, ce qui est le mieux adapté est le PLU.

Le SCOT n'est obligatoire que dans les communes de + 15 000 habitants. Le SCOT sera obligatoire car PABU+GUINGAMP+SAINT-AGATHON+GRACES+ PLOUMAGOAR comptent plus de 15 000 habitants, au sens de l'INSEE.

A compter du 1 Janvier 2002, le SCOT sera obligatoire pour étendre l'urbanisation.

Après le 1 Janvier 2002, il faudra créer un EPCI pour mettre en place le SCOT et le faire vivre. Ensuite on pourra faire un PLU.

Nouvelles appellations :

<u>AVANT</u>	<u>APRES</u>
U	U
NA	AU
NC	A
ND	N
NB	Supprimé

1° POINT – MODIFICATION DU P.O.S. Avis du Conseil après enquête publique

Voir note de présentation.

H. COLLOBERT explique que le commissaire enquêteur a rendu son rapport vendredi dernier.

En ce qui concerne la zone UCs, pas de problème, elle est nécessaire à la modernisation du Centre Hospitalier.

Par contre, pour ce qui est de la zone UA, le commissaire enquêteur a pensé que si on la mettait en place, on pourrait voir apparaître des opérations de promoteurs. Il propose plutôt une zone UCb.

JY CLECH précise qu'en zone UCb l'emprise au sol est de 50%, ainsi certains pourront développer leur construction alors qu'aujourd'hui ils ne peuvent rien faire. De plus, les constructions d'une surface de 30m2 maximum, pourront s'implanter en limite

Cette modification est une mesure transitoire avant la révision du PLU.

Accord du Conseil.

2° POINT – AMENAGEMENT ACCES ET PARKING NOUVELLE ECOLE –

Signature du marché

M. LE FOLL explique que, au cours de sa séance du 7 Mai, le conseil municipal a approuvé le projet d'aménagement de l'accès et du parking de la nouvelle école et demandé à la DDE de lancer la procédure d'appel d'offres.

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 27 juin .

7 entreprises ont soumissionné : HELARY – SCREG – BOURGEOIS PICHARD –SPTP – BEUREL – EUROVIA – TP 2000.

L'entreprise la moins-disante est BEUREL d'YFFINIAC pour un montant de 76 875,02 Euros soit 504 267,08 Francs.

Pour information, la proposition la plus élevée était de 98 124,13 Euros.

Le conseil autorise le maire à signer le marché avec l'entreprise BEUREL.

3° POINT – AIDE A L'UTILISATION DU GRANIT

Une subvention de 40 % du coût HT de la fourniture de granit pour les aménagements de centre bourg, peut être allouée par le Conseil Général.

Des bordures de trottoir en granit étant prévues dans le cadre des travaux d'aménagement du parking et de l'accès à la nouvelle école, le conseil, pour obtenir la subvention, doit solliciter le Conseil Général.

Accord pour demander la subvention.

4° POINT – ECOLE DU BOURG – AVENANTS AUX MARCHES EUROVIA ET LE MARECHAL PARENT

En cours de chantier, des travaux supplémentaires ont du être réalisés en ce qui concerne 2 lots : VRD et Electricité.

Ces travaux supplémentaires ayant un coût supérieur à 5% du montant des marchés initiaux, il y a lieu de consulter la commission d'appel d'offres.

Cette dernière s'est réunie le 27 Juin et a donné un avis favorable à la passation de ces avenants.

Lot VRD – Entreprise EUROVIA

Marché initial 422 035 HT

Avenant N° 1 36 660 HT

Lot Electricité-courants faibles : LE MARECHAL-PARENT

Marché initial 201 885 HT

Avenant N° 1 26 267 HT

Le conseil autorise le maire à signer ces avenants.

5°POINT – CLASSEMENT DE VOIRIE – RD 787

Le maire rappelle que ce sujet avait déjà été évoqué lors de la réunion du conseil municipal du 7 Mai dernier.

A l'époque les riverains concernés n'avaient pu se mettre d'accord et n'avaient pas accepté le tracé proposé par le Conseil Général.

Aujourd'hui il semble qu'un accord ait été trouvé avec les 3 propriétaires riverains, c'est pourquoi, à la demande du Conseil Général, le maire propose le classement de cette nouvelle voie, dans le domaine privé de la commune.

Il va de soi qu'en cas d'accord, c'est la commune qui devra entretenir ce nouveau tracé.

Accord du conseil.

6° POINT – RUE ALEXIS CAREL – CHANGEMENT DE DENOMINATION

Le maire explique que cette rue se situe près du Parc des Expositions de Kergoz.

A.CAREL a été prix Nobel de Médecine en 1912 et a écrit un livre « L'homme cet inconnu ».

Il se trouve qu'il y a un an environ, un adjoint au maire de SAINT-AGATHON, G. JOURDEN, a envoyé une lettre ouverte demandant de débaptiser cette rue (pour cause d'antisémitisme, de racisme...)

Le maire, à l'époque, n'avait pas voulu céder aux pressions (panneaux de rues enlevés notamment).

Les riverains attendent un nom de rue et l'un d'eux a proposé « rue Eric TABARLY ».

H. COLLOBERT propose « rue Théodore MONOD »

Le conseil à l'unanimité donne son accord pour Théodore MONOD(1902-2000)

TOUR DE TABLE

M. LE FOLL – Une réunion s'est tenue au District au sujet de la TPU (Taxe Professionnelle Unique).Cf. document.

A l'heure actuelle, les taux des 6 communes sont différents. Un lissage est prévu sur 6 ans, pour aboutir à un taux unique de 13,07 %.

L'intérêt de cette TPU pour le District est de lui permettre de percevoir de la DGF bonifiée.

Le District deviendra Communauté de Communes le 1 Janvier 2002.

D. THOMAS – Installation du CCAS le 20 juin

- Prochaine réunion mercredi prochain

- A assisté à l'assemblée générale de la Mission Locale mercredi dernier en compagnie de J. MEUNIER, réunion houleuse, qui a mis au jour un gros déficit de l'association.

J. MEUNIER – a été élue, au cours de l'assemblée générale du Comité de Gérontologie, Vice Présidente des aides à domicile.

La président du Comité est Mme PUILLANDRE.

H. COLLOBERT – En ce qui concerne l'Etat Civil : des personnes se sont étonnées de voir dans le bulletin municipal, 15 naissances pour 45 décès. Cela s'explique car les personnes qui sont en Long Séjour ou en Maison de retraite à l'hôpital sont domiciliées sur PABU.

- Urbanisme : Le restaurant « la Roseraie » a été vendu.

Les réunions de la commission Urbanisme ont lieu régulièrement, environ toutes les 3 semaines.

- Ecoles : Au Croissant, la rentrée s'annonce correcte, la directrice attend environ 10 inscriptions.

Mme MORINIERE institutrice a fait valoir ses droits à la retraite.

A l'école du bourg les travaux avancent bien. Le mobilier neuf va être commandé.

- Personnel : Une réunion a eu lieu mercredi dernier avec le personnel des écoles. Elle s'est déroulée dans un climat constructif. On peut espérer la mise en place des 35 heures avant le 1 Janvier 2002.

La rencontre avec le personnel technique est prévue le 6 Juillet..

Y. GEORGES – Les travaux d'aménagement du parking et de l'accès à la nouvelle école sont prévus pour fin Août, début septembre.

A. JOUANIGOT demande pourquoi le point propre du Cozen a été enlevé.
réponse : le container à verres a été déplacé.

Y. LE MARREC – Va demain à la réunion du SIAT. Le devis de la Société MOBEXTAN pour refaire la passerelle sur le Trieux sera présenté.

G. RICHARD a été nommé Vice Président de l'ADIT

M. ANGER – Le concours des maisons fleuries a eu lieu mercredi dernier.
Les candidats pouvaient concourir dans 3 catégories : Jardins – grands jardins – Balcons.
Les 3 gagnants participeront au concours départemental le 11 juillet.

J. MEUNIER – a assisté à l'assemblée générale du FJT. Il en ressort un malaise au niveau de l'entretien des locaux. Le foyer n'est pas rempli à 100 % l'hiver. Des travaux sont à prévoir : eau, chauffage...

JP LE VEZOUET – L'union bouliste va demander une subvention.

- La FNACA avait demandé une subvention pour une stelle à PLENEE JUGON. PABU n'a pas répondu.

S. JONET – A participé à la réunion de la commission jeunesse du District le 13 juin.
Diverses propositions ont été faites : subventions – organisation de l'été pour les jeunes – la mise en place d'un local jeunes dans chaque commune du District.

L. FREMONT – Le 1^o numéro de PABU-Infos a été distribué. Le prochain est prévu en Octobre. Il demande à chacun d'y réfléchir.

- Le site Internet est en ligne depuis le 28 Juin, la formation a été faite le même jour.

- Une réunion artisans-commerçants a eu lieu la semaine dernière. Une dizaine environ avait répondu présents.

B. HENRY – Le local des jeunes n'ouvrira pas avant Septembre

- A organisé une remise de médailles pour les sportifs, vendredi dernier

- Est très inquiet : a assisté à une commission des sports au District qui avait pour objet la compétence en matière sportive pour la Communauté de Communes.

Le maire propose une date pour la prochaine réunion du conseil Municipal : le mardi 11 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 Heures 15.